

3 décembre 2018

e ministre Dussopt a proposé aux organisations syndicales de signer le 30 novembre un protocole sur l'égalité professionnelles femmes/hommes dans les trois versants de la Fonction Publique. La date choisie pour cette « cérémonie » est tout sauf neutre.

En effet, sur la base d'un piège assez grossier, le Ministre a souhaité faire de ce sujet un enjeu politique, s'imaginant sans doute obtenir en la circonstance une majorité de signatures qu'il pourrait valoriser comme une acceptation de la politique générale menée par le gouvernement dans la Fonction Publique. Certaines organisations syndicales pensant en tirer un avantage, se sont précipitées au jour dit pour apposer leur signature au bas de ce document.

D'autres, dont notre Fédération des Fonctionnaires, refusant la forme de pression imposée par le gouvernement, avaient demandé le report de la signature au-delà de la période des élections professionnelles, ce qui a été refusé par le Ministre.

Nous préciserons que les organisations ayant demandé le report représentent plus de la majorité des agents de la Fonction Publique et, qu'à ce stade, elles ne se sont pas prononcées sur le fond du protocole.

Or, certaines des propositions contenues dans ce document méritent que l'on s'y attarde.

Il en est ainsi de la question de la recherche de solutions alternatives à l'obligation de mobilité géographique en cas de promotion de grade ou de corps qui justifierait à elle seule une signature. Toutes les études sur le sujet démontrent en effet que cette règle de gestion constitue le principal frein à la promotion sociale des femmes dans la fonction publique.

Nous rappellerons ici que **F.O.-DGFiP** revendique, seul, depuis sa création, la possibilité pour les promus de C en B d'être affectés dans leur département d'origine au nom justement de la promotion sociale des femmes.

Il en est de même de la suppression du jour de carence en cas de maladie pendant la grossesse. Pour mémoire, F.O. avait revendiqué et obtenu la suppression du jour de carence pour tous dans la législature précédente.

Il en est encore ainsi de la neutralisation de l'impact des congés familiaux sur la rémunération et les parcours professionnels, de l'encouragement à la co-parentalité ou encore de l'assouplissement des règles d'utilisation du congé parental comme de l'augmentation des réservations de place en crèche pour les enfants des fonctionnaires que FO Finances revendique constamment.

Aussi, les écrits fleurissant ici ou là de la part de syndicats se drapant dans leur vertu outragée au seul motif qu'ils sont venus signer le jour dit, relèvent du procès d'intention ou de la manœuvre électorale.

À F.O.-DGFiP, nous n'avons de leçon à recevoir de personne en matière d'égalité professionnelle : notre bureau national est quasiment à parité et nous sommes le seul syndicat de la DGFiP dont le secrétaire général est une femme.

L'égalité professionnelle, à F.O.-DGFiP, elle se vit au quotidien à travers notre mode de fonctionnement comme des revendications concrètes que nous portons pour qu'enfin les femmes puissent dérouler une carrière en étant placées dans les mêmes conditions que les hommes.

Mieux, ce qui profitera aux femmes profitera aussi aux hommes comme les droits nouveaux sur la parentalité.

C'est pourquoi, F.O.-DGFiP assume sa position et plaidera, dans ses instances, pour une signature de ce protocole en dehors de toute pression électorale.